

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 21/02/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 8

Représentés: Valentin BESNIER

Secrétaire de séance:
Emilie MALEYSSON

Excusés:

Absents:

Objet: Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes pour le projet d'aménagement de la place de la Mairie de Malarce - DE_2024_02

Madame le Maire rappelle au Conseil que le projet, à la demande de la Sous-Préfecture, a été scindé en deux phases : la construction du bâtiment technique puis l'aménagement de la place à proprement parlé. Nous avons bénéficié du fonds de concours de la Communauté de Communes pour la construction de l'atelier. Aujourd'hui, nous avons également la possibilité de solliciter le fonds de concours pour la seconde phase du projet. Le plan de financement a été actualisé en conséquence.

Le montant des travaux s'élève à 198.936 euros hors taxes :

Réalisations	Montants HT	Montants TTC
Aménagement d'un théâtre de verdure, pierres sèches	53.429,00	64.115,00
Terrassement, maçonnerie halle	11.890,00	14.268,00
Déplacement Algeco	2.692,50	3.231,00
Construction coursive	21.275,00	25.530,00
Construction régie	8.070,00	9.684,00
Construction halle	62.703,80	75.244,56
Maîtrise d'œuvre HOERNER ORDONNEAU architectures	26.500,00	31.800,00
Centrale solaire autoconsommation façade Mairie	12.376,00	14.851,20 PRIVAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2024
007-210701470-20240227-DE_2024_02-DE

6Kwc		
Coût total de l'opération	198.936,47	238.723,76

Financeurs	% du coût HT	Montant
Fonds de concours CDC Pays des Vans en Cévennes	4.02	8.000,00
Etat DETR, opération intégrant le CRTE	29,59	58.873,00
Conseil Régional, dispositif ruralité	19.10	38.000,00
Département, soutien à l'investissement local	27.08	53.870,00
Autofinancement	20,21	40.193,00
Total	100	198.936,00

Le Maire demande l'autorisation d'effectuer la demande de fonds de concours pour ce projet à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité à :

- Solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Vans en Cévennes pour un montant de 8.000 euros soit 4,02 % du total des travaux hors taxes 198.936 euros.
- Signer toutes les pièces nécessaires à la demande

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2024 007-210701470-20240227-DE_2024_02-DE